

Monsieur Olivier VERAN
Ministère de la santé
14 av Duquesne
75007 PARIS

Paris le 12 OCTOBRE 2020

Monsieur la Ministre de la santé,

Nous sollicitons de votre bienveillance un entretien en urgence, le projet de réforme présenté par la caisse nationale d'assurance maladie lors de la séance de négociations du 09 octobre 2020 suscite notre plus grande inquiétude.

En effet sa mise en application entraînerait l'abandon, au service d'incendie et de secours, de 28% du territoire national et de 63% du même territoire de minuit à 8h00 du matin.

Nous avons fait des efforts colossaux pour mettre en évidence par le biais d'expérimentations réparties à travers la France, qu'il y avait une autre voie. Si ce projet devait aboutir il serait la mort de nombres d'entreprises rurales déjà mises à mal par l'article 80.

Non content du déséquilibre créé dans les sociétés d'ambulances, il entraînerait une explosion des carences ambulancières assumées par les SDISS.

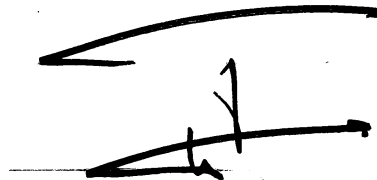
D'autre part, le projet de loi n°3162, dit projet de loi MATRAS aura pour conséquence d'anéantir le rôle des ambulanciers privés dans l'Urgence Pré-Hospitalière en laissant la réalisation des missions aux SDIS.

Les négociations de revalorisation tarifaires en cours avec la CNAM ou l'on nous propose 1% d'augmentation pour l'ambulance, alors que cela fait 7 ans que nous les attendons, sont purement inadmissibles. Cela ne nous permet même pas de récupérer le retard accumulé sur les salaires.

Cela va à l'encontre des propos que vous avez tenus publiquement sur le rôle et l'importance des ambulanciers privés au sein de la chaîne de soins.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le ministre en l'assurance de ma très haute considération.

Le président
Philippe LAURIOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Philippe LAURIOT", written over a horizontal line.